

Vous vous rendrez compte, j'en suis certain, de la gravité de cette question de privilège. Je vous demanderais donc d'avoir l'obligeance de m'accorder un délai supplémentaire pour trouver des précédents et des preuves à l'appui de ma question de privilège.

Mme le Président: J'examinerai la question et la prendrai en délibéré.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

MLLE NICHOLSON—LA RÉPARTITION DU TEMPS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Mlle Aileen Nicholson (Trinity): Madame le Président, j'invoque le Règlement. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'explication que la présidence a donnée concernant la façon dont elle dirige la période des questions pour traiter équitablement tous les députés. J'ai remarqué que Votre Honneur a précisé le nombre de questions qui serait souhaitable de la part de chacun des partis d'opposition.

Puis-je formuler le vœu qu'au moment où nous procéderons à la réforme du Règlement, nous puissions discuter à la Chambre—peut-être M^{me} le Président pourrait-elle y réfléchir—de la possibilité d'accroître le nombre des députés ministériels admis à poser des questions. Je pourrais peut-être faire valoir que nos électeurs aimeraient que nous cherchions tant à la Chambre qu'au caucus à obtenir des précisions sur la politique du gouvernement.

Mme le Président: Je ne pense pas qu'il y ait de règle à ce sujet. C'est une décision qui est laissée entièrement à la discrétion de l'Orateur. L'honorable représentante a raison: les ministériels ne sont pas gâtés pour ce qui est d'avoir l'occasion de poser des questions, cela, à cause des restrictions qui me sont imposées et que j'ai décrites tout à l'heure. Je n'ai pas donné, je suppose, aux ministériels le nombre d'occasions qu'ils sont en droit d'attendre.

Par contre, ils se rendent sûrement compte que le gouvernement a la chance exceptionnelle de s'exprimer par les ministres qui répondent aux questions, processus qui occupe une bonne partie de la période des questions. Voilà pourquoi les ministériels de l'arrière-ban ne se font pas entendre aussi souvent qu'ils le désirent. La coutume le veut ainsi. Elle veut aussi que les ministériels n'aient pas le privilège de poser des questions supplémentaires.

Je m'en remets aux leaders à la Chambre s'ils veulent discuter de la question entre eux. Je sais comment répartir entre les députés des partis de l'opposition le nombre des questions à poser pendant la période des questions. Je dois dire qu'il m'est beaucoup plus difficile de décider quelle part du temps doit être attribuée aux députés de gouvernement. J'ai consulté les précédents et m'en suis inspirée. Mais je suis prête à en discuter avec les leaders des partis à la Chambre.

Questions au Feuilleton

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES PERSPECTIVES D'EMPLOI POUR LES ANNÉES 80

PRESENTATION DU 4^e RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): J'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du comité spécial des perspectives d'emploi pour les années 80. Avec l'approbation de la Chambre, j'ai l'intention d'en proposer aujourd'hui l'adoption.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

ADOPTION DU 4^e RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Madame le Président, avec la permission de la Chambre, je propose que le rapport soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1230)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 1720, 2106, 2218, 2244, 2427 et 2454.

[Texte]

LE TIMBRE DIEFENBAKER—LE TIRAGE

Question n° 1720—**M. Stewart:**

1. En moyenne, combien imprime-t-on de timbres à chaque émission?
2. Combien de timbres a-t-on imprimés pour commémorer feu le très honorable John G. Diefenbaker et combien ont été réservés a) à la Chambre des communes, b) au Sénat?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes):

1. Tirage moyen pour les timbres imprimés entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 1980: pour un timbre commémoratif de 17c. 22,000,000, pour un timbre commémoratif de 35c. 12,000,000.
 2. 24,850,000.
- a) et b)

Il n'y a pas de mécanisme spécial de réservation de timbres pour les bureaux de poste de la Chambre des communes et du Sénat. Ces bureaux déterminent la quantité de vignettes dont ils ont besoin et passent une commande en conséquence.